



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
JEUDI 28 MAI 2020 à 19 h 00  
Salle Aliénor d'Aquitaine**

**OBJET : D10 - Election des membres de la Commission d'appel d'offres**

**Date de convocation : ..... 22 mai 2020**

**Nombre de conseillers en exercice : ..... 29**

**Nombre de présents ..... 25**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir : ..... 2**

Anne-Marie BREDECHE à Myriam DEBARGE, Jean-Louis BORDESSOULES à Mme la Maire.

**Absents excusés : ..... 2**

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU.

**Présidente de séance : Françoise MESNARD**

**Secrétaire de séance : Matthieu GUIHO**

Mme la Doyenne de l'Assemblée constate que le quorum (10) est atteint (article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020) et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20200528-  
2020\_05\_D10-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 2 juin 2020  
Affiché le 2 juin 2020

**N° 10 - Election des membres de la Commission d'appel d'offres****Rapporteur : Mme la Maire**

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret.

Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre la Maire, sa Présidente, cette commission est composée de 5 membres du Conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms que de sièges à pourvoir.

Chacune des listes obtiendra autant de sièges de suppléants qu'elle aura obtenu de sièges de titulaires.

Après un appel à candidature, Mme la Maire propose de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Les candidats sont :

- **Pour la liste « Angériens et fiers d'agir » : 10 candidats**

- Myriam DEBARGE
- Jean-Louis BORDESSOULES
- Jean MOUTARDE
- Catherine BAUBRI
- Cyril CHAPPET
- Philippe BARRIERE
- Matthieu GUIHO
- Mathilde MAINGUENAUD
- Marylène JAUNEAU
- Michel LAPORTERIE

- **Pour la liste « Angériens en action » : 2 candidats**

- Ludovic BOUTILLIER
- Micheline JULIEN

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20200528-  
2020\_05\_D10-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 2 juin 2020  
Affiché le 2 juin 2020

## Résultats du scrutin :

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs : 1

Bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 26

LISTES en présence	REPARTITION DEFINITIVE DES SIEGES									
	QUOTIENT ELECTORAL 5,20									
	1ère répartition des sièges				2ème répartition des sièges				Report des sièges entiers	Total des sièges attribués
Nbre de voix obtenues	Quotient électoral	Sièges attribués ENTIERS		Report des décimales	Quotient électoral	Restes	Sièges attribués sur les RESTES			
Angériens et fiers d'agir	24	5,20	4,62	4	0,62	5,20	3,20	1	4	5
Angériens en Action	2	5,20	0,38	0	0,38	5,20	2,00	0	0	0
		5,20	0,00	0	0,00	5,20	0,00	0	0	0
		5,20	0,00	0	0,00	5,20	0,00	0	0	0
Total des VOIX OBTENUES	26									5

Mme la Maire proclame élus les membres suivants :

5 titulaires :

- Myriam DEBARGE
- Jean-Louis BORDESSOULES
- Jean MOUTARDE
- Catherine BAUBRI
- Cyril CHAPPET

5 suppléants :

- Philippe BARRIERE
- Matthieu GUIHO
- Mathilde MAINGUENAUD
- Marylène JAUNEAU
- Michel LAPORTERIE

Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ  
sous le n° 017-211703475-20200528-  
2020\_05\_D10-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 2 juin 2020  
Affiché le 2 juin 2020

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.